



Litiges avec mon assurance crédit.

Par Visiteur

Bonjour, J'ai un crédit que je rembourse depuis 3ans,suite à ma situation actuelle (congé de longue durée pour dépression), j'ai demandé à l 'assurance de la maison de crédit, de prendre en charge mes échéances, celle ci refuse en pretextant que la maladie dont je souffre n'est pas répertoriée dans la liste des maladies reconnues que puis je faire ? Merci de me renseigner.

Par Visiteur

Bonjour madame,

Effectivement, la dépression ne fait généralement pas partie des maladies reconnues par les organismes d'assurance crédit. Je vous renvoie donc à votre contrat de souscription de l'assurance afin de vérifier l'absence de cette maladie dans la liste de celles ouvrant droit à indemnisation de l'assurance.

Il n'existe aucune disposition législative ou réglementaire imposant à ces organismes la couverture de cette maladie.

Bien cordialement.

Par Visiteur

Bonjour, sur le contrat d'assurance que j'ai souscrit il n ya nulle part mentionné que cette maladie n'est pas prise en charge d'ailleurs il n ya aucune liste de maladie.Merci

Par Visiteur

Bonjour,

La liste ne fige peut être pas directement sur votre contrat mais elle figure dans ce cas dans les conditions générales de couvertures de l'assurance.

Une telle liste existe dans TOUS les contrats d'assurance maladie et d'expérience je peux vous dire quand dans 90% des cas cette liste écart les les affections disco-vertébrales (le fameux "mal de dos") ou les maladies neuropsychiques (dépression nerveuse).

Bien cordialement.